

AFFAIRE N° 35. - Ratification du marché passé avec la SOCIÉTÉ EAU ET ASSAINISSEMENT pour l'exécution d'une conduite pour l'adduction d'eau de la BRETAGNE - MONTANT : 29 471 558 Frs.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans sa séance du 23 Novembre, le Conseil Municipal avait adopté un avant-projet établi par les PONTS ET CHAUSSEES pour l'exécution de la 3ème tranche de travaux d'adduction d'eau de la BRETAGNE d'un montant de 100 000 000 de Frs CFA.

Une tranche fonctionnelle de 30 000 000 de Frs CFA, se rapportant aux travaux ci-après :

- Fourniture et pose d'une nouvelle conduite d'adduction, entre le captage et la future station de traitement, a été mise en adjudication le 15 décembre 1967.

A la suite de cette adjudication qui s'est avérée infructueuse, les offres ayant été trop élevées par rapport au prix limite, un marché de gré à gré a été passé avec l'entreprise la moins disante, qui, après discussions avec le Service des PONT ET CHAUSSEES, a accepté d'exécuter lesdits travaux pour un montant de 29 471 558 Frs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir ratifier ce marché passé avec la SOCIÉTÉ EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le paiement sera effectué au moyen d'une subvention du Ministère de l'Intérieur et d'une inscription budgétaire - Chapitre 902 - Article 2302-19.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*M. Denis le 8 Avril 1968.*  
*P. le Préfet*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signe : Ph. Kessler*

*Pour copie conforme*  
*M. Denis le 8 Avril 1968*  
*P. le Préfet*  
*Le Directeur des Affaires*  
*Financières*  
*Signe : C. Vergeron*